

1055 Froideville, 26 juin 2012



Municipalité de Froideville
Rue du Village 16
1055 Froideville

tél. 021/881.22.27
fax 021/881.22.38

info@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

Du 26 juin 2012

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Réception des nouveaux habitants

Le 5 mai 2012, c'est par une belle journée ensoleillée que près de 100 personnes se sont retrouvées au Centre sportif de Pré Camuz afin de faire connaissance avec les autorités communales et ecclésiastiques. Après avoir parcouru un bref moment les forêts communales, ces nouveaux cacatchoux ont visité le réservoir communal d'eau potable et le pâturage, où un apéritif a été servi. La journée s'est poursuivie par la dégustation d'une broche préparée avec soin et compétence par MM. Gilbert Delisle et Pierre-Alain Witzig que nous remercions encore. Le restaurateur du Café de la Poste avait préparé gratin et salades que nous avons tous appréciés ainsi que les glaces livrées par M. Olivier Martin.

2. Tour du Pays de Vaud

La Municipalité a accepté de répondre positivement aux organisateurs de cette compétition cycliste réservée aux jeunes talents en organisant le départ de la dernière étape, le dimanche de Pentecôte 27 mai dernier. Ce sont 19 équipes de 6 coureurs, venues des Etats-Unis et d'Europe qui se sont affrontées. Le jeune Vincent Volet, de Froideville en faisait partie et nous tenons à le féliciter. Nous remercions vivement les bénévoles, dont ceux du Conseil communal et les paysannes vaudoises qui ont permis de donner une image positive de notre charmant village aux organisateurs, à tous ces sportifs et à leurs nombreux accompagnants.

3. Projet de fusion

Comme vous avez peut-être eu l'occasion de le lire dans la presse, les Municipalités de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens ont procédé mardi 15 mai 2012 à Froideville au lancement du projet d'étude de regroupement de leurs quatre communes.

Cette manifestation réunissant la cinquantaine de personnes formant les divers groupes de travail s'est tenue en présence de Madame la Conseillère d'Etat, Béatrice Métraux, en charge du département de l'intérieur et sous la direction du délégué cantonal aux fusions, M. Laurent Curchod.

Un comité de pilotage, composé des Syndics et des Présidents des Conseils généraux ou communaux, a été constitué. Il aura pour tâche principale de diriger l'étude de ce projet de fusion à quatre communes.

Parallèlement, cinq groupes de travail seront chargés de faire les inventaires et des propositions sur différentes thématiques relatives au fonctionnement d'une commune ; leurs travaux ont débuté au mois de juin sur les sujets suivants :

- Finances et budgets
- Règlements, tarifs et taxes
- Bâtiments, forêts, domaines, chemins et routes
- Administration, autorités, nom, armoiries, archives, social, écoles, activités communautaires
- Services techniques : eau, épuration, voirie, déchèterie, électricité, gaz

La composition du comité de pilotage et des différents groupes de travail vous est remise ce soir. Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui ont accepté de participer à cette étude, car l'investissement temps sera certainement très important.

La commune de Bottens qui avait envisagé de se joindre à cette étude y a renoncé, la Municipalité, dont la composition a été récemment remaniée, n'ayant pas trouvé l'unanimité en son sein. Cette défection entraîne de facto celle de Poliez-Pittet.

4. Transports publics

En date du 21 juin 2012, les Assemblées générales extraordinaires des tl, tsol, et métro LO ont accepté la fusion des trois sociétés sous la raison sociale Transports publics de la région lausannoise SA.

L'Etat de Vaud et la commune de Lausanne étant d'importants actionnaires, une clause fixée dans les statuts consiste à limiter leurs droits de vote.

Ainsi, aucun actionnaire ne peut disposer de minorité de blocage, ou encore de la majorité absolue des droits de vote, quand bien même un ou plusieurs actionnaires détiendraient une participation plus importante dans le capital-actions. Avec un seuil de droit de vote maximum fixé à 15% des actions disposant d'un droit de vote exerçable, l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne disposent des mêmes droits de vote limités, même avec 32,94% chacune de possession d'actions.

En définitive, les actionnaires actuels des trois sociétés tl, tsol, et métro LO disposent du même capital-actions à la valeur nominale dans la nouvelle société. Les actions tsol et métro LO sont échangées contre des actions tl pour un même montant. Il n'y a donc pas de changement au niveau

du capital détenu par chaque actionnaire. Il en est de même au niveau du nombre de représentants au Conseil d'administration. Seuls les droits de vote sont adaptés.

En ce qui concerne les nouveaux horaires qui seront mis en service à partir du 9 décembre 2012, il faut signaler que les courses qui passaient par Montheron seront supprimées. Ainsi, la ligne 60 passera toujours par Bottens. L'arrêt situé au bas du ch. de Montaney sera supprimé et les habitants de ce quartier devront se rendre à l'arrêt Crétilon-rue du Village. Ce petit désagrément sera compensé par l'adjonction de 4 nouvelles courses, portant le total à 30 courses par jour en semaine et un statut inchangé le samedi et le dimanche.

5. Asice

Le 24 mai dernier, une assemblée extraordinaire du conseil intercommunal de l'ASICE s'est tenue à Cugy dans le but d'adopter une demande de budget complémentaire de fr. 83000.-. Cette démarche doit permettre au comité de direction de se mettre en conformité avec la loi de l'accueil de la petite enfance exigée par le SPJ (service de la protection de la jeunesse). Pour pallier à cette augmentation du déficit, le Comité de direction a également adapté à la hausse les tarifs de l'Accueil de jour de la petite enfance (APEMS) en fonction des revenus des parents. Ces tarifs se sont inspirés de ceux pratiqués par l'Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour (EFAJE) dans le district du Gros-de-Vaud.

Ce crédit nous permet d'engager une responsable pédagogique afin, dans un premier temps, de :

- Prendre les premières mesures allant dans le sens du SPJ
- Décharger le codir de l'opérationnel courant
- Assurer la mise en place de la proche rentrée scolaire
- Seconder le codir dans la poursuite du travail de mise en conformité

A terme, selon les normes, une professionnelle au minimum sera nécessaire par site de garde.

Suite à cette séance, le codir a engagé une responsable pédagogique, Mme Chavanne de Lausanne, qui va entrer en fonctions le 1er septembre prochain.

6. Plantations réalisées par les chasseurs

Les chasseurs des sections d'Echallens, de Cossonay et de Morges ont pour habitude de réaliser des travaux d'intérêt public dans les forêts.

M. Vincent Bussard, habitant et chasseur de Froideville, a proposé leurs services pour une intervention sur le territoire communal.

Le 21 avril dernier, ce sont 350 épicéas, 150 mélèzes et 150 hêtres qui ont été plantés dans la forêt environnante du chemin de la Piane, par 25 chasseurs de la région. Parmi tous ces chasseurs, nous relevons la présence de trois dames qui ont participé à ces travaux de plantation et à la pose des protections nécessaires sous la surveillance de notre garde-forestier et d'une délégation de la Municipalité.

7. Construction du nouveau collège

Les travaux avancent. Ce ne sont pas moins de 25 séances maître d'ouvrage-architecte et 35 séances rendez-vous de chantier, pour coordonner et discuter avec les différents corps de métier qui interviennent à la réalisation de ce nouveau bâtiment, qui ont été nécessaires à ce jour.

Toutefois, un certain retard a été constaté, dû notamment à des phases de bétonnage plus compliquées qu'initialement imaginées. Un nouveau planning des travaux a été réalisé et le collège ne sera pas terminé pour début novembre tel qu'espéré mais dans le courant du mois de décembre.

Cela signifie que nous ne pourrons occuper nos nouveaux locaux qu'après les vacances de fin d'année.

Mais rassurez-vous, tout est organisé pour que 3 classes provisoires, qui nous sont nécessaires pour la rentrée d'août, soient prêtes à accueillir nos enfants.

8. Collège du Platane

Les travaux de rénovation et de mise aux normes vont commencer dès la première semaine de juillet. Toutes les adjudications faisant suite aux mises en soumission, ont été effectuées.

Le planning prévoit que tous les travaux intérieurs soient terminés le 20 août, afin de nous laisser une semaine de battement pour nettoyer les locaux avant la rentrée scolaire.

Les travaux d'isolation et de réfection de la toiture, ainsi que la pose des panneaux photovoltaïques devraient être terminés à fin septembre.

Concernant les aménagements extérieurs, les travaux sont en cours afin de garantir des surfaces suffisantes et ceci dès la rentrée de fin août prochain.

9. Visite du Préfet

Le 22 mai dernier a eu lieu la traditionnelle, mais dernière visite pour notre Préfet actuel M. Marc-Etienne Piot qui prendra sa retraite l'an prochain. Ainsi qu'il en a l'habitude, il a passé en revue les différents registres communaux dont il a relevé la bonne tenue. Il nous a également fait part d'informations cantonales récentes. En cours de séance votre Président M. Martin et la Secrétaire Mme Mathey ont présenté à leur tour les registres des PV du Conseil et des votations et élections.

10. Schéma Directeur du Nord Lausannois

Vous avez eu l'occasion de participer à deux séances d'information sur les activités du SDNL et du PALM.

Lors de la première qui a eu lieu à Prilly, quelques membres du Conseil communal ont pu visionner un petit film et poser des questions sur les sujets qui les préoccupaient.

La deuxième a eu lieu à Beaulieu le samedi 2 juin dernier. Il faisait beau temps et à part 2 municipaux, personne de Froideville ne s'est manifesté. C'est dommage, car les présentations des différents intervenants étaient fort intéressantes.

Deux chantiers du SDNL sont maintenant terminés. Il s'agit de :

- Etude stratégique d'accessibilité multimodale du Nord Lausannois
- Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage.

Tous les documents relatifs à ces deux études seront soumis à consultation publique du 4 juillet au 31 août 2012.

Les impacts des recommandations et mesures qu'ils contiennent sont à découvrir lors de leur présentation publique qui aura lieu :

Mardi 3 juillet 2012 de 20'00 h à 22'30 h à la grande salle du Petit-Mont au Mont-s/Lausanne. Nous osons espérer que notre commune sera largement représentée.

Dès le 4 juillet 2012, vous pourrez télécharger tous les documents utiles directement sur le site www.sdnl.ch ou les consulter auprès du greffe de la commune.

11. Nouvelle déchèterie du « Bochet »

Après cinq mois de travaux, notre nouvelle déchèterie prend bonne forme. En l'état, les délais sont respectés et comme annoncé la réalisation sera achevée fin juillet. Le silo à sel a désormais trouvé son emplacement et son remplissage s'effectuera dans le courant du mois de septembre.

Pour l'exploitation de la déchèterie du Bochet, quatre entreprises avaient fait acte de candidature. Après études approfondies, la Municipalité a décidé d'attribuer le mandat à l'entreprise METABADER du Mont-sur-Lausanne. Les principales motivations qui ont étayés cette adjudication ont été les coûts de transport, la mise à disposition gratuite des nouvelles bennes de récupération et la proximité de l'entreprise. En ce qui concerne la petite récupération, telle que déchets spéciaux et synthétiques (aérosol, peintures, piles, ampoules, bouchons plastiques, DVD, etc), le mandat a été attribué à l'entreprise DESA, Epalinges. Cette entreprise s'occupera également de la gestion administrative de notre déchèterie.

Inauguration

Ce sont les 7 et 8 septembre 2012 que se déroulera l'inauguration de notre nouvelle déchèterie. Le vendredi 7 septembre, les Autorités municipales accueilleront les représentants politiques cantonaux et régionaux, les représentants des entreprises de construction, les différents partenaires actifs dans le traitement des déchets et bien entendu le Conseil communal ainsi que le personnel communal.

Le samedi 8 septembre sera réservé à la population de Froideville. De 10h00 à 13h30, nos habitants pourront découvrir leur nouveau centre de tri. Des animations, des jeux « découvertes » sont prévus. Bien entendu chacune et chacun aura l'occasion après cette visite thématique de partager le verre de l'amitié.

A cette occasion et en accord avec le Comité de jumelage de La Pacaudière, nous accueillerons en ces lieux, nos amis français. Le petit ensemble de cuivre de Froideville animera la partie protocolaire de cette manifestation.

Les nouveaux horaires de notre déchèterie vous seront communiqués tout prochainement. Toutefois, nous pouvons déjà vous informer que les déchèteries actuelles (y compris celle des déchets verts et inertes de Moille Lombard), fermeront définitivement leurs portes le **mercredi 5 septembre 2012**. L'ouverture officielle de la nouvelle déchèterie du Bochet se déroulera la semaine suivante. Le nouveau plan d'ouverture donnera toutes les indications utiles et vous sera transmis très prochainement.

12. Routes

Les potelets installés à la Rue du Village, semblent donner satisfaction à l'ensemble des usagers. Nous profitons de remercier ici les riverains pour leurs précieux conseils et leur retour d'expérience. Bien qu'il ne soit pas toujours évident de prendre toutes les remarques en compte, la Municipalité reste attentive à la problématique de la vitesse en localité et mettra tout en œuvre, dans le respect des lois en vigueur, afin que la sécurité des usagers et des piétons soit garantie au mieux.

Dans le courant de l'été, nous allons procéder au revêtement bitumeux de certains tronçons. Le Chaumiau, la Place du Rossy, entre autres, retrouveront très vite des aspects reluisants. Ces travaux seront complétés par un nouveau marquage routier au sol, définissant clairement les priorités pour les usagers.

Sur détermination du canton, deux nouveaux panneaux d'entrée de localité seront apposés très prochainement aux Chemin des Grands Prés et Chemin du Rayon de Miel. Le panneau d'entrée de localité direction Villars-Tiercelin va être reculé d'environ 120 m, ce qui aura l'avantage d'avoir la limitation de vitesse de 50 km/h en amont des habitations bordant cette route.

Ainsi s'achèvent les communications que nous souhaitons vous donner ce soir et nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Michel PITTET



La Secrétaire :

Alice HENRY